



SYNDICAT NATIONAL
DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

LE SNDGCT, LE SYNDICAT QUI DÉFEND TOUS LES CADRES TERRITORIAUX

VOUS ÊTES CADRE A DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, QUELLE QUE SOIT LA FILIÈRE, QUELLE QUE SOIT LA COLLECTIVITÉ, VOTEZ POUR LE SNDGCT, UN SYNDICAT QUI SAURA VOUS DÉFENDRE ET VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS FONCTIONS.

LE 8 DÉCEMBRE, MOBILISEZ-VOUS EN FAVEUR D'UNE FORCE SYNDICALE AU PLUS PROCHE DE VOS PRÉOCCUPATIONS !

NOUS METTONS NOS COMPÉTENCES À VOTRE SERVICE POUR VOUS DÉFENDRE AU QUOTIDIEN ET VOUS REPRÉSENTER EFFICACEMENT EN TOUTES CIRCONSTANCES

- **Aguerris au fonctionnement des collectivités territoriales et du statut**, notre expertise nous permet d'être plus pertinents dans les débats et dossiers qui vous concernent.
- **Exigeants et professionnels**, nous sommes assidus et rigoureux dans la défense de vos intérêts collectifs comme individuels.
- **Proches de vos préoccupations professionnelles et des problématiques de terrain**, nous savons comment être efficaces pour agir en faveur de tous les cadres territoriaux.
- **Crédibles et légitimes**, nous sommes des interlocuteurs écoutés dans les débats nationaux et au sein des instances paritaires locales pour mieux vous défendre.
- **Équitables et déterminés**, nous agissons avec conviction pour tous les cadres A, quels que soient la filière et le métier.

NOUS AGISSONS AU PLUS PRÈS DE VOUS GRÂCE À UN RÉSEAU LOCAL À L'ÉCOUTE

- **Vous êtes soutenus** individuellement dans les coups durs de la vie professionnelle et les problèmes du quotidien.
- **Vous pouvez** vous reposer sur un réseau régional de médiation lors de désaccords ou conflits.
- **Vous êtes accompagnés** quelle que soit la situation (DG de petites collectivités, secrétaires de mairie, etc) ce qui permet de rompre l'isolement de vos fonctions.
- **Vous bénéficiez** d'un réseau d'information, de formation et d'entraide.
- **Vous êtes accompagnés** dans votre prise de fonction (tutorat).
- **Vous êtes destinataires** d'actualités statutaires de façon mensuelle.

ATTENTIFS À VOTRE QUOTIDIEN, VOS REPRÉSENTANTS SNDGCT
SERONT DÉTERMINÉS POUR VOUS DÉFENDRE



EN VOTANT SNDGCT, VOUS SOUTENEZ UNE FORCE SYNDICALE INDÉPENDANTE ET EXPERTE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

NOS VALEURS NOUS PORTENT DANS NOS COMBATS ET NOUS GUIDENT DANS NOS ACTIONS

- Respect, écoute et bienveillance.
- Solidarité et entraide.
- Intégrité, exemplarité et loyauté.
- Objectivité, équité et indépendance.
- Engagement et défense de l'intérêt général.

CE QUE NOUS DEFENDONS AU NIVEAU NATIONAL

- Le SNDGCT affirme son attachement au statut et au concours tout en défendant sa nécessaire adaptation et assouplissement pour répondre aux enjeux territoriaux d'aujourd'hui et de demain.
- Le SNDGCT souhaite une amélioration des parcours professionnels des cadres A de la FPT (harmonisation entre les cadres d'emplois, amélioration de la mobilité inter-fonction publique, adaptation des concours, par exemple).
- Le SNDGCT porte la volonté de rétablir l'attractivité salariale de la fonction publique par la revalorisation des grilles de tous les cadres et notamment celles des DGA et DG (remise à plat du régime indemnitaire, mise en cohérence des grilles des grades et emplois fonctionnels).
- Le SNDGCT défend le renforcement des dispositifs de formation et leur adaptation à la réalité professionnelle.
- Le SNDGCT réclame la reconnaissance de la fonction de DGS et de DGA, en clarifiant ses compétences légales et ses fonctions.

CE QUE NOUS AVONS DEJA OBTENU

- Des avancées de la loi transformation de la fonction publique en matière de concours et de mobilité par exemple.
- La NBI à 30 points pour les secrétaires de mairie.
- Le maintien du seuil de 40 000 habitants pour le recrutement de DG contractuels.
- Le cumul de la prime de responsabilité et du RIFSEEP.
- La légalisation du protocole transactionnel en cas de fin de détachement.

EN VOTANT POUR LA LISTE CONDUITE PAR LE SNDGCT

- **Vous choisissez une force constructive, écoutée** au niveau national dans les débats territoriaux.
- **Vous votez pour un syndicat crédible** dans les négociations pour défendre vos intérêts et valoriser vos métiers et le service public local.
- **Vous choisissez un syndicat qui sait évoluer**, se moderniser et s'adapter aux temps nouveaux : nouvelles méthodes de travail, nouvelles thématiques de réflexion.
- **Vous aurez des interlocuteurs forts** de leur expertise territoriale et de leur expérience au plus près du terrain.

Cfdt:

VOTRE VOIX NOTRE ACTION

— VOTEZ CFDT —



COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

POURQUOI LA CFDT ?

Nous vous défendons

QUEL SYNDICALISME SOUHAITEZ-VOUS ?

COMMENT ÇA, VOUS
VOULEZ NÉGOCIER ...

VOUS POUVEZ PAS
BRASSER DE L'AIR
AVEC LES AUTRES ?



Durant ces quatre dernières années, vous avez fait confiance à la CFDT pour :

- vous représenter.
- vous défendre suite à des prolongations de stage, des refus de titularisation, des disponibilités, des désaccords à la suite de votre entretien annuel, ...
- vous accompagner individuellement lors des conseils de discipline et lors de médiations.

La CFDT offre un soutien à tous et une assistance juridique en cas de besoin pour nos adhérents.

Nous voulons

Des entretiens annuels réalisés dans les temps, privilégiant l'écoute de chacun, avec des objectifs atteignables et réalisables.

Que les formations demandées lors des entretiens soient suivies par les responsables pour être réalisées.

Une vraie reconnaissance professionnelle en mettant en place la prime de complément d'indemnité annuel (C.I.A) dans toutes les collectivités.

Que les agents qui ont des refus de titularisation est une seconde chance dans un autre service.

FRAPPEZ UN GRAND COUP...
VOTEZ CFDT !



Nos valeurs

Émancipation
Démocratie

Indépendance
Solidarité
Autonomie





CENTRE DE GESTION

Une instance consultative qui traite des situations individuelles des fonctionnaires

Consultation obligatoire à l'initiative de l'administration pour :

- ▶ Refus de titularisation et licenciement en cours de stage pour insuffisance professionnelle ou faute disciplinaire
- ▶ Licenciement après 3 refus de postes proposés en vue d'une réintégration à la fin d'une disponibilité, licenciement pour insuffisance professionnelle, suite au refus du ou des postes proposés en vue d'une reprise de fonctions à la fin d'un congé de maladie ordinaire, d'un congé de longue maladie ou de longue durée si le refus n'est pas fondé sur un motif valable lié à l'état de santé
- ▶ Décision refusant un congé de formation à l'hygiène et la sécurité à un fonctionnaire représentant du personnel
- ▶ Décision de renouvellement ou de non-renouvellement du contrat d'embauche d'un fonctionnaire handicapé
- ▶ Refus pour la 2eme fois d'une demande de formation d'intégration et de professionnalisation ou de formation de perfectionnement ou de préparation à un concours ou de formation personnelle ou d'apprentissage de la langue française
- ▶ Les CAP sont consultés, en formation disciplinaire, sur les projets de sanction disciplinaire des 2e, 3e et 4e groupes à l'égard des fonctionnaires...

TOUS UNIS !



**VOTRE VOIX
NOTRE ACTION
VOTEZ CFDT**

CONSTRUIRE LA CFDT DE DEMAIN

EN CHANGEANT LES
CHOSSES DANS LE PRÉSENT,
NOUS CRÉONS UN NOUVEAU
FUTUR, MARTY !

MON PRÉNOM
C'EST ALAIN...



Consultation obligatoire à la demande du fonctionnaire pour :

- ▶ Décision refusant un temp partiel, décision refusant une disponibilité
- ▶ Les enjeux et les politiques d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations.
- ▶ Demande de révision du compte rendu de l'entretien professionnel annuel
- ▶ Refus d'une 1^{re} demande ou d'une demande de renouvellement de télétravail, refus d'une demande de congés épargnés sur un compte épargne-temps,...

VOTE ÉLECTRONIQUE :
LA PROCÉDURE EST SIMPLE !

LÀ LÀ LÀ ET LÀ ...



SYNDICAT INTERCO CFDT DE LOIR ET CHER

35/37, avenue de l'Europe 41000 BLOIS

MEL : interco41@interco.cfdt.fr

Tel : 02.54.67.18.59 – 06.02.41.76.17



Ne pas jeter sur la voie publique.